

# ASSEMBLEE NATIONALE

12 avril 2005

---

RÉGULATION DES ACTIVITÉS POSTALES  
(Deuxième lecture) - (n° 2157)

## AMENDEMENT

N° 195

présenté par  
M. Daniel PAUL  
et les membres du groupe Communistes et Républicains

-----  
**ARTICLE 2**

Supprimer le III de cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à s'opposer à l'élargissement de l'accès aux boîtes aux lettres des particuliers pour de nouveaux prestataires autres que La Poste.